

**Bureau du 10 décembre 2001**

**Décision n° 2001-0318**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située montée de la Vigourette et appartenant à Mme Servant**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine doit acquérir une bande de terrain nu de 37 mètres carrés dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 70 de la section AB et appartenant à madame Servant.

Cette parcelle située montée de la Vigourette à Cailloux sur Fontaines a été nécessaire à l'élargissement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** de 609,80 €(4 000 F) à engager pour cette opération et correspondant aux frais d'actes notariés sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,